

# Séance plénière

## Décision Modificative N° 1



13 Novembre 2015

---

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 13 novembre 2015, à 10h30, les Conseillers départementaux, sur convocation adressée le vendredi 30 octobre 2015, se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental.

**Présents :** M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente, M. Fabien Lorne, Vice-Président, M. Régis Vallienne, Vice-Président, Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente, M. Frédéric Beauchef, Vice-Président, Mme Marie-Thérèse Leroux, Vice-Présidente, Mme Véronique Cantin, Vice-Présidente, Mme Marie-Pierre Brosset, Vice-Présidente, M. Daniel Chevalier, Vice-Président, Mme Dominique Aubin, M. François Boussard, M. Yves Calippe, M. Christophe Chaudun, M. Samuel Chevallier, Mme Martine Crnkovic, M. Christophe Counil, Mme Isabelle Cozic-Guillaume, Mme Delphine Delahaye, M. Patrick Desmazières, Mme Mélina Elshoud, M. Gérard Galpin, Mme Nadine Grelet-Certenais, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Nelly Heuzé, M. Laurent Hubert, Mme Brigitte Lecor, Mme Françoise Lelong, Mme Isabelle Lemeunier, M. Thierry Lemonnier, M. Paul Létard, M. Eric Marchand, Mme Monique Nicolas Liberge, Mme Catherine Paineau, M. Claude Petit-Lassay, M. Christophe Rouillon, Mme Mélina Elshoud, Mme Sylvie Tolmont,

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations :** M. Emmanuel Franco à Mme Delphine Delahaye,  
M. Jean-Carles Grelier à Mme Marie-Thérèse Leroux,  
Mme Jacqueline Pédoya à M. Yves Calippe,  
Mme Véronique Rivron à M. Jean-Michel Batailler,

Etat de présence établi à l'ouverture de la séance.

## Commission Emploi, Développement Economique et Touristique, Aménagement du Territoire

Président : M. Le Mèner

Secrétaire : Mme Crnkovic

Rapporteur : M. Chevallier

### 1 Allocations, Insertion, Emploi, Economie et Tourisme

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission emploi, développement économique et touristique et aménagement du territoire;  
Après en avoir délibéré, **avec 26 votes pour et 16 abstentions,**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

#### Au titre des crédits allocations et insertion

##### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Chapitre 017 - 700 000,00 €

#### Au titre des crédits économie et tourisme

##### Section d'Investissement :

##### Dépenses

Chapitre 204 - 360 403,00 €

Chapitre 21 17 000,00 €

Chapitre 23 138 000,00 €

##### Section de fonctionnement :

##### Dépenses

Chapitre 65 200,00 €

#### Technoparc du Circuit des 24 Heures du Mans : Bilan et compte rendu financier 2014

**DECIDE** d'approuver le bilan et le compte-rendu financier du Technoparc du Circuit des 24 Heures du Mans pour l'année 2014, faisant état d'un résultat déficitaire de – 33 510 €.

**PREND ACTE** du compte-rendu financier de l'opération Centre d'appels transmis par la SECOS, bâtiment occupé par la société Mondial Assistance France dont le solde de trésorerie d'exploitation au 31 décembre 2014 est de 1 415 342 €, le capital restant dû de 2 955 092 € et la valeur nette comptable de 2 303 195 €.

## Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

Président : M. Le Mèner

Secrétaire : Mme Crnkovic

Rapporteur : Mme Leroux

### 2 Solidarité départementale

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la commission de la solidarité : enfance-famille, personnes âgées et personnes handicapées;

Après en avoir délibéré, **avec 26 votes pour et 16 abstentions,**

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires :

#### Section de Fonctionnement

##### **Dépenses**

Chapitre 011	+ 129 000 €
Chapitre 012	- 54 000 €
Chapitre 016	- 700 000 €
Chapitre 65	- 907 700 €
Chapitre 68	+ 3 000 000 €

##### **Recettes**

Chapitre 016	+ 929 000 €
Chapitre 74	+ 389 000 €
Chapitre 75	+ 1 650 000 €
Chapitre 77	+ 10 000 €
Chapitre 78	+ 15 000 €

#### Section d'investissement

##### **Dépenses**

Chapitre 204	+ 230 800 €
--------------	-------------

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

### II . BUDGET ANNEXE DU FOYER ENFANCE - CENTRE MATERNEL DE LA SARTHE

**DECIDE**, sur l'avis favorable de la commission de surveillance du 9 octobre dernier, d'adopter la décision modificative n°1 pour 2015 du Foyer de l'Enfance – Centre Maternel de la Sarthe

**ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes de la DM1 2015 de l'établissement de la façon suivante :

#### Section de Fonctionnement :

##### **Dépenses :**

Chapitre 012 - Charges de personnel	+ 52 500 €
Chapitre 011 – Charges d'exploitation courante	+ 26 200 €
	+ 26 300 €

**Recettes**  
Chapitre 017 – dotation départementale

**+ 52 500 €**  
**+ 52 500 €**

## **Commission Réussite éducative : Collèges et Transports**

**Président : M. Le Mèner**

**Secrétaire : Mme Crnkovic**

**Rapporteur : M. Vallienne**

### **3 Collèges : préparer l'avenir**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission réussite éducative : collèges et transports et de la commission finances, ressources et administration générale et de la commission des finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**DECIDE**, des écritures de virements entre chapitres

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses :**

Chapitre 011 :	<b>-20 000 €</b>
Chapitre 65 :	<b>+ 20 000 €</b>

**INSCRIT** les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

### **4 Volet numérique du Plan Collège Performant**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission réussite éducative : collèges et transports et de la commission finances, ressources et administration générale et de la commission des finances, ressources et administration générale ;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**APPROUVE** le déploiement du volet numérique sur l'année 2016 sur les collèges sarthois suivants John Kennedy et, Le Marin à Allonnes, Ambroise Paré, Roger Vercel, Costa-Gavras -Anne Frank (1 seul site) au Mans, Guillaume Apollinaire à Bouloire, Alfred de Musset à Ecommoy, Paul Chevallier au Grand Lucé, Belle-Vue à Loué, Suzanne Bouteloup à Mayet, Reverdy à Sablé sur Sarthe, Jean Rostand à Sainte Jamme sur Sarthe, Pasteur à Yvré L'Evêque.

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses**

Chapitre 20	<b>50 000 €</b>
Chapitre 21	<b>50 000 €</b>

**DECIDE** d'inscrire les Autorisations de Programme conformément au tableau joint en annexe.

**HABILITE** le Président à solliciter auprès de l'Etat et des fonds européens structurels et d'investissement un soutien au financement du volet numérique du Plan Collège.

5 **Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA/ADAP) du réseau de transports du département de la Sarthe**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission réussite éducative : collèges et transports et de la commission finances, ressources et administration générale et de la commission finances, ressources et administration générale ;

Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**ADOpte** les orientations du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA/Ad'AP) du réseau de transport du Département de la Sarthe ;

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental à transmettre à Madame la Préfète ce Schéma d'Accessibilité, figurant en annexe de ce rapport.

6 **Faciliter les déplacements à travers les transports scolaires et voyageurs**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission réussite éducative : collèges et transports et de la commission finances, ressources et administration générale;

Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Chapitre 011 - 900 000 €

Chapitre 65 - 100 000 €

**Recettes**

Chapitre 70 100 000 €

Section d'investissement

**Dépenses**

Chapitre 204 - 17 676 €

## Commission Aménagement numérique des territoires, Infrastructures et Routes

Président : M. Le Mèner

Secrétaire : Mme Crnkovic

Rapporteur : M. Beauchef

### 7 Routes : relier les territoires - Voirie : décision modificative n°1

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission de l'Aménagement Numérique du Territoire, des Infrastructures et des Routes et de la Commission des Finances, des Ressources et de l'Administration Générale,

Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

#### **ATTRIBUE**

- **1 053 €** pour la participation du Département à l'achat d'une lame de déneigement par la commune de Saint-Léonard-des-Bois ;
- **9 783 €** pour la participation du Département versée à la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré suite aux travaux de renforcement d'une section de la RD 108 (curage de fossés, reprofilage, enduits superficiels) avant son déclassement à la commune.

**AUTORISE** le Président à signer, le cas échéant, les conventions de déplacement des réseaux, les conventions avec les riverains concernés par les conséquences des opérations de modernisation du réseau routier, notamment pour les travaux d'isolation acoustiques chez les propriétaires objet de cette délibération.

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

Chapitre 011	- 3 000 €
Chapitre 012	- 2 000 €
Chapitre 65	600 €

##### **Recettes**

Chapitre 70	46 082 €
-------------	----------

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses**

Chapitre 204	- 206 567 €
Chapitre 20	- 64 000 €
Chapitre 21	51 212 €
Chapitre 23	- 365 200 €

##### **Recettes**

Chapitre 13	- 95 959 €
Chapitre 024	114 200 €

**INSCRIT** les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe,  
- **125 130,05 €** pour les opérations terminées,  
- **257 690,37 €** pour les opérations en cours.

## 8 Aménagement numérique

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission aménagement numérique des territoires, infrastructures et routes et de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DECIDE** de désinscrire les crédits suivants :

### Dépense d'investissement

Chapitre 204

- 85 000 €

---

## Commission Agriculture, Ruralité et Développement local

Président : M. Le Mèner

Secrétaire : Mme Crnkovic

Rapporteur : M. Boussard

## 9 Accompagner le développement de tous les territoires

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission agriculture, ruralité et développement local et de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DECIDE** d'inscrire les mouvements budgétaires suivants :

### Section d'investissement :

#### Dépenses

Chapitre 454212

400 000 €

#### Recettes

Chapitre 454222

- 320 000 €

## 10 Politique de l'eau

Le Conseil Départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission agriculture, ruralité et développement local et de la commission finances, ressources et administration générale ;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

### Section d'investissement :

#### Dépenses

Chapitre 20

- 3 000,00 €

Chapitre 204

693 696,00 €

Chapitre 21

35 304,00 €

Chapitre 23

- 107 000,00 €

<b>Recettes</b>	
Chapitre 13	47 971,00 €
Chapitre 204	35 100,00 €

**Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	
Chapitre 011	- 14 000,00 €
Chapitre 012	- 1 500,00 €
<b>Recettes</b>	
Chapitre 74	65 168,00 €
Chapitre 77	7 800,00 €

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

---

**Commission Développement durable, Environnement et Logement**

**Président : M. Le Mèner    Secrétaire : Mme Crnkovic    Rapporteur : Mme Labrette-Ménager**

**11 Moderniser et sécuriser les réseaux**

Le Conseil Départemental,  
 Vu le rapport de son Président,  
 Vu l'article 37 de la loi de Finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014,  
 Vu les articles L2333-2 à L.2333-5 du Code général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du Code général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du Code général des Collectivités Territoriales,  
 Sur les avis de la commission Développement durable, Environnement et Logement et de la Commission des Finances, des Ressources et de l'Administration Générale,  
 Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

**Investissement**

<b>Recettes</b>	
Chapitre 13 :	225 000,00 €

**Fonctionnement**

<b>Recettes</b>	
Chapitre 70 :	152 216,33 €
Chapitre 73 :	- 200 000,00 €
Chapitre 75 :	3 881,00 €



## 12 Diversifier l'offre de logement pour contribuer à la cohésion sociale

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission développement durable, environnement et logement et de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

Chapitre 204 **150 000 €**

#### **Recettes**

Chapitre 13 **150 000 €**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

---

## **Commission Culture, Jeunesse et Sports**

**Président : M. Le Mèner**

**Secrétaire : Mme Crnkovic**

**Rapporteur : M. Galpin**

## 13 Encourager l'accès à la culture

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission culture, jeunesse et sports et de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**ADOpte** le dispositif 7.15, ci-annexé, en faveur des études pour créer une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage (AVAP).

**DECIDE** de transférer les crédits suivants :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

Chapitre 011 : **- 1 000 €**

Chapitre 012 : **1 000 €**

**DECIDE** de procéder aux virements de crédits et aux ajustements d'autorisation de programme selon le tableau joint en annexe.

#### 14 Promouvoir les pratiques sportives

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission culture, jeunesse et sports et de la commission finances,  
ressources et administration générale ;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits suivants :

##### **Section de Fonctionnement**

###### **Dépenses :**

Chapitre 65 : **644 728 €**

##### **Section d'investissement**

###### **Dépenses**

Chapitre 204 : **- 150 000 €**

**ATTRIBUE** une subvention de **644 728 €** à Le Mans Sarthe Basket et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante selon le modèle joint en annexe.

#### 15 Offrir des services culturels de qualité - Archives départementales de la Sarthe

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission culture, jeunesse et sports et de la commission des finances,  
ressources et administration générale ;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**DÉCIDE**, pour permettre la poursuite des activités des Archives départementales de la Sarthe, d'inscrire et de désinscrire les crédits suivants :

##### **Section d'investissement**

###### **Dépenses**

Chapitre 21 **- 54 575,94 €**

###### **Recettes**

Chapitre 13 **- 10 000 €**

##### **Section de fonctionnement**

###### **Dépenses**

Chapitre 011 **+ 11 690 €**

Chapitre 12 **+ 2 310 €**

###### **Recettes**

Chapitre 74 **- 6 000 €**

**DÉCIDE** d'inscrire et désinscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

Président : M. Le Mèner

Secrétaire : Mme Crnkovic

Rapporteur : M. Lorne

### 16 Information relative à la gestion des emprunts

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**PREND ACTE** des informations relatives à la souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale présentant les caractéristiques suivantes :

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	15 000 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt :	20 ans et 7 mois
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements réalisés au cours de l'exercice 2015

#### Phase de mobilisation revolving

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée :	6 mois, soit du 25/08/2015 au 25/02/2016
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
Montant minimum de versement :	150 000 EUR
Taux d'intérêt annuel :	index Eonia post-fixé assorti d'une marge de + 0,94%
Base de calcul des intérêts :	nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'intérêts :	périodicité mensuelle
Remboursement de l'encours en phase de mobilisation :	autorisé
Montant minimum du remboursement :	150 000,00 EUR

#### Tranche obligatoire sur index EURIBOR préfixé du 25/02/2016 au 01/03/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 25/02/2016 par arbitrage automatique.

Montant :	15 000 000,00 EUR
Durée d'amortissement :	20 ans et 1 mois
Taux d'intérêt annuel :	à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit : Index Euribor 3 mois, assorti d'une marge de + 0,78 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive. Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,12 %.

Option de passage à taux fixe : oui

Date d'effet du passage à taux fixe : le 25/02/2016 ou à une date d'échéance d'intérêts postérieure

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû. Dans le cas où la durée d'application du taux fixe est égale à la durée d'amortissement résiduelle de la tranche, le remboursement anticipé est effectué moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Dans le cas où la durée d'application du taux fixe est inférieure à la durée d'amortissement résiduelle de la tranche, le remboursement anticipé est effectué moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et d'une indemnité dégressive cumulées. Toutefois, à la date de la dernière échéance d'intérêts de la durée d'application du taux fixe, les modalités de remboursement anticipé applicables sont celles définies pour la tranche sur taux indexé.

#### Commissions

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

Commission de non-utilisation : 0,10 % appliquée durant la phase de mobilisation

**PREND ACTE** du réaménagement de l'emprunt Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Capital restant dû après l'échéance du 05/06/2015 : 3 013 437,87 €
- Durée résiduelle : 12 ans et 6 mois
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (moyenne 1 mois)
- Marge : 1,00 %
- Frais d'avenant : 1 000 €

**17 Adapter notre système d'information et maîtriser nos moyens généraux**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 26 votes pour et 16 votes contre,**

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chapitre 012	5 887,00 €
Chapitre 017	1 500,00 €
Chapitre 67	20 000,00 €

**Recettes**

Chapitre 75	28 369,00 €
Chapitre 77	3 324,46 €

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chapitre 20	-381 138,00 €
Chapitre 21	210 678,00 €
Chapitre 23	-110 448,00 €

**Recettes**

Chapitre 13	738 628,00 €
Chapitre 024	-3 272 000,00 €
Chapitre 23	175,64 €
Chapitre 27	4 061,10 €

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**18 Contribuer à garantir la couverture des risques sur le territoire**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants

**Section Investissement :**

**Dépenses :**

Chapitre 20 :	-47 000 €
Chapitre 204 :	245 000 €
Chapitre 21 :	-22 000 €
Chapitre 23 :	97 000 €

**Recettes :**

Chapitre 70 :	26 101 €
Chapitre 75 :	108 000 €

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

## 19 Ressources humaines

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

### **DECIDE**

\* d'inscrire les crédits suivants :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 :	+ 69 500 €
Chapitre 012 :	+ 40 000 €
Chapitre 016 :	- 40 000 €
Chapitre 017 :	500 €
Chapitre 65 :	- 40 000 €
Chapitre 6586 :	-30 000 €

#### **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 20 :	- 5 000 €
Chapitre 21 :	+ 5000 €

\* d'ajuster les effectifs comme suit :

### **I - Transformations de postes suite à procédure de recrutement**

- **DGA Solidarité départementale – Direction Enfance, famille**

**1.1–** 1 poste de rédacteur en 1 poste d'adjoint administratif

- **DGA Infrastructures - DHRANT**

**1.2–** 1 poste de rédacteur en 1 poste d'adjoint administratif – avec effet rétroactif au 15/09/15

- **DGA Infrastructures – Direction de routes**

**1.3–** 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'adjoint technique

**1.4–** 1 poste de technicien en 1 poste d'agent de maîtrise - Avec effet rétroactif au 01/11/2015

- **DGA Education, sports, transports et culture – Direction des Archives départementales**

1.5– 1 poste de rédacteur en 1 poste d’assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – Avec effet rétroactif au 01/11/15

- **DGA Ressources**

1.6– 1 poste d’ingénieur en 1 poste d’attaché – Avec effet rétroactif au 19/10/15

- **DGA développement territorial**

1.7– 1 poste d’adjoint technique en 1 poste d’adjoint administratif – Avec effet rétroactif au 01/09/2015

- **DGS**

1.8– 1 poste d’attaché de conservation du patrimoine en 1 poste d’attaché – Avec effet rétroactif au 01/10/2015

## **II – Renouvellement de postes cofinancés créés à durée déterminée**

- **DGA Solidarité départementale**

2.1– 1 poste d’assistant socio-éducatif à la Direction Autonomie, jusqu’au 31/12/2016

2.2– 1 poste d’assistant socio-éducatif à la Direction des Circonscription de Solidarité départementale, jusqu’au 31/12/2016

## **III – Renouvellement de postes créés à durée déterminée**

- **DGA Solidarité départementale – Direction Autonomie et dépendance**

3.1– 1 poste de rédacteur au Service Prestations et dispositifs pour l’autonomie à domicile, jusqu’au 31/12/2016

3.2– 1 poste de technicien à la MDPH, jusqu’au 31/12/2016

- **DGA Développement territorial – Direction des territoires, de l’agriculture et du développement durable**

3.3– 1 poste de technicien jusqu’au 31/12/2016

Compte tenu de ces différentes modifications, le nombre total de postes budgétaires pour la fonction publique s’établirait à 2 111 dont 2 061 pour la fonction publique territoriale et 50 pour la fonction publique hospitalière.

## 20 **Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**PREND ACTE** que le Département est partie dans les affaires suivantes :

### **1. Devant le Tribunal administratif de Nantes**

- 30 nouveaux dossiers en matière de RSA :
  - 19 relatifs à des trop-perçus (Dossiers n° 2015 /29, 31, 34, 35, 39, 42, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 62, 64, 65)
  - 2 référés suspension et mesures utiles (Dossier n° 2015/32, 61)
  - 9 contestations de décisions de radiation, suspension ou contestation du calcul du RSA (Dossier n° 2015/ 33, 36, 37, 38, 40, 43, 44, 47, 63).
- 2 contentieux concerne une décision de retrait d'agrément d'assistant familial et de licenciement d'assistant familial (Dossier n° 201/ 45 et 46).
- 1 recours relatif à un trop-perçu PCH (Dossier n°2015 / 41).
- 1 référé précontractuel d'une entreprise non retenue dans le cadre des marchés liés aux marchés de télécommunication (Dossier n°2015 /48).

### **2. Devant la Cour administrative d'appel de Nantes**

- Le Département a interjeté appel du jugement du Tribunal administratif de Nantes en date du 12 mai 2015 portant sur les travaux découlant du PAVE de la commune de Sillé-le Philippe.
- Le Département vient d'être appelé à la cause dans l'action en responsabilité engagée par la Communauté de commune Val de Loir contre la SRAL Pièces montées et le cabinet Qualiconsult suite à la dégradation du moulin Paillard.

### **3. Devant le juge pénal suite à sa constitution de partie civile en matière de fraude au RMI/RSA contre :**

- Monsieur Cédric L.
- Madame Radima T. et Monsieur Isa S
- Madame Danielle A.
- Madame Elisabeth M.
- Madame Anette-Marthe M W.
- Madame Fanny G.
- Madame Hende E H.
- Madame Aurore M.



- Madame Jacqueline A. et Monsieur N.
- Madame Jeannette L.
- Madame Isabel M.
- Madame Laëtitia L.
- Madame Laëtitia G.
- Madame Gwenola C.

## 21 Poursuivre la modernisation de la commande publique du Département

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**ADOpte** le schéma de promotion des achats publics socialement responsables,

**DECIDE** de signer la charte « Relations Fournisseurs Responsables »,

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer la charte « Relations Fournisseurs Responsables »,

**ACTE** de l'expérimentation « 100 % dématérialisation » avec l'Etat.

## 22 Révision des durées d'amortissement

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**DECIDE** de fixer les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la manière suivante :

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### NOUVEAU BAREME

#### **Logiciels**

- logiciels « standards » ( <i>bureautique, système d'exploitation, SGBD</i> )	2 ans
- applications « métier » ( <i>gestion financière, GRH, aide sociale, bourses, transports...</i> )	5 ans
Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans

#### **Subventions d'équipement versées aux organismes publics ou à des personnes de droit privé :**

- pour financer les biens mobiliers, matériel et études auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises non mentionnées ci-dessous	5 ans
- pour financer des biens immobiliers et installations	15 ans
- pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	2 ans

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

### **Terrains :**

Terrains de gisement	Sur la durée du contrat d'exploitation
Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans

### **Constructions**

Bâtiments publics	30 ans
Bâtiments privés	30 ans
Bâtiments scolaires ( <i>y compris ceux mis à la disposition du département</i> )	25 ans
Classes mobiles	15 ans
Constructions sur sols d'autrui	Sur la durée du bail de construction
Installations, agencements, aménagements de bâtiments et installation sur sol d'autrui	20 ans

### **Matériel de transport**

Véhicules légers :	10 ans
Camions-camionnettes-remorques-véhicules industriels, matériels roulant de voirie, tracteurs immatriculés, camions spéciaux aménagés, bateaux...	10 ans

### **Autres mobiliers matériels et équipements :**

Matériels et équipements informatiques :	
- matériels informatiques, téléphonies, réseaux et télécoms divers	5 ans
- matériels informatiques, téléphonies, réseaux et télécoms évolutifs ( <i>autocoms, « gros » routeurs, etc</i> )	10 ans
- réseaux ( <i>câblage informatique ou téléphonique</i> )	10 ans
- photocopieurs et accessoires	10 ans
Matériels de reprographie, machines d'imprimerie ou dessin	10 ans
Matériels hifi, vidéo, photo, son ( <i>téléviseur, appareil de projection, magnétoscope, écran ...</i> )	10 ans
Matériels et équipements sportifs et de loisirs ( <i>jeux, arts plastiques, instruments de musique et accessoires ...</i> ) et matériel pédagogique	15 ans
Mobilier et matériel d'hygiène et de santé	15 ans
Mobilier et matériel scolaire	15 ans
Mobilier et matériel administratif ( <i>armoires, bureaux,...</i> )	15 ans
Mobilier de chambre, de salon, de salle à manger	15 ans
Sièges de bureau, d'accueil...	15 ans
Coffres-fort	30 ans
Matériels de logistique ( <i>chariot léger, aspirateur, container à déchets...</i> ) et appareils de nettoyage	15 ans
Équipements de garages, ateliers et jardins et outillage ( <i>motoculteur, motopompe, tondeuse, tronçonneuse, chargeurs de batterie, perceuse, nettoyeur haute pression, compresseur, groupe électrogène...</i> ) et mobilier extérieur ( <i>salon de jardin</i> )	15 ans
Équipements incendie	15 ans
Équipements agricoles non immatriculés ( <i>grobroyeur, tracteur, tondeuse autoportée, rotovateur, débroussailleuse...</i> )	15 ans
Équipements de cuisine et électroménager ( <i>lave-linge, lave-vaisselle, machine à repasser, four électrique, four à micro-ondes, réfrigérateur, sèche-linge, machine à coudre...</i> )	15 ans
Gros équipements de cuisine	15 ans
Appareils de levage, ascenseurs (similaire constructions)	30 ans

Appareils spécifiques de laboratoire ( <i>matériels d'analyse</i> )	10 ans
Appareils généraux de laboratoire ( <i>balances, étuves, autoclaves, microscopes...</i> )	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers de bâtiment	20 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

**DECIDE** de fixer à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les immobilisations ou lots d'immobilisations s'amortissent en un an.

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens d'une valeur unitaire égale ou supérieure à 500 € TTC ou ceux d'une valeur inférieure à ce montant figurant sur la liste annexée à l'arrêté n° NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001, ainsi que les biens qui, par analogie, peuvent être assimilés à ceux figurant sur ladite liste et qui revêtent un caractère de durabilité.

### 23 **Mise à jour du règlement intérieur et des délégations accordées au Président du Conseil départemental**

Le Conseil départemental,  
 Vu le rapport de son Président,  
 Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République  
 Vu l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales.  
 Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
 Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour,**

**PREND ACTE** des modifications du règlement intérieur sur l'avant-propos, l'article 30 et l'article 54.

**PREVOIT** l'adaptation de l'article 54 du règlement intérieur lors d'une prochaine réunion du Conseil départemental.

**DECIDE** de déléguer au Président du Conseil départemental le pouvoir de :

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité
- De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quels que soient le montant ou le domaine concernés

### 24 **Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2015**

Le Conseil départemental,  
 Vu le rapport de son Président,  
 Sur l'avis de la commission finances, ressources et administration générale;  
 Après en avoir délibéré, **avec 26 votes pour et 16 votes contre,**

**ADOpte** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2015 ;

**ARRETE** en conséquence les recettes et les dépenses de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2015 de la manière suivante :

**Section d'investissement :**

Dépenses :	1 471 774,79 €
Recettes :	1 471 774,79 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	2 749 815,29 €
Recettes :	2 749 815,29 €

**PRECISE** que le budget est voté par nature et par chapitre.

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chapitre 65 :	- 39 300 €
Chapitre 011 :	+ 39 300 €
Chapitre 68 :	+ 585 000 €

**Recettes**

Chapitre 73 :	- 267 195 €
Chapitre 731 :	- 160 933 €

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chapitre 041 :	+ 850 092, 73 €
----------------	-----------------

**Recettes**

Chapitre 10 :	+ 169 544 €
Chapitre 041 :	+ 850 092,73 €

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**25 Autorisations budgétaires pour l'exercice 2016**

Le Conseil départemental,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,

Après en avoir délibéré, **avec 42 votes pour**,

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental :

- à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget principal et aux budgets annexes de l'année 2015 ;
- à engager, liquider et mandater les dépenses destinées au financement des investissements départementaux hors autorisations pluriannuelles (AP) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, soit

461 055 € répartis de la façon suivante :

• chapitre 020 :	75 000 €
• - chapitre 13 :	500 €
• - chapitre 204 :	7 250 €
• - chapitre 21 :	68 555 €
• chapitre 27 :	309 750 €

- à liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une AP, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2016 tels que figurant dans l'état des AP annexé au budget ;
- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

---

## **Voeu**

**Président : M. Le Mèner**

**Secrétaire : Mme Crnkovic**

### **Vœu présenté au nom du groupe " les Conseillers départementaux de la Majorité départementale Ensemble pour la Sarthe"**

Lors du Congrès 2015 de l'Association des Départements de France les 15 et 16 octobre 2015 à Troyes, les Présidents des Conseils départementaux ont pris acte de l'attitude du Gouvernement qui n'entend pas l'appel des Départements qui sont asphyxiés par la baisse historique des dotations de l'Etat et la non compensation intégrale des allocations de solidarité.

De façon unanime, les Présidents ont adopté une motion rappelant les difficultés financières des Départements, souhaitant une solution pérenne pour qu'ils puissent continuer à assumer leurs compétences de solidarité.

Par cette motion, l'ADF exige notamment un calendrier ferme de mesures concrètes dès la Loi de Finances 2016 dont le projet est en discussion au Parlement.

En l'absence d'engagement de l'Etat, plusieurs décisions seront prises lors de prochaines sessions budgétaires pour limiter le cercle infernal du poids des dépenses sociales.

Les élus de la Majorité départementale

- approuvent le texte de la motion jointe au présent vœu
- apportent leur soutien à cette démarche unanime de l'ADF
- mandate le Président du Conseil départemental pour la poursuite de cette action lors des prochains travaux de l'ADF

Adopté, **avec 26 votes pour, 1 vote contre et 14 abstentions.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a vertical line and a wavy tail.

**Dominique LE MÈNER**

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.